



Collège Jean Zay

Rue de la Chaussée Brunehaut 59750 FEIGNIES

Tél. : 03 27 68 22 89



SECTION SPORTIVE

Volley

Le dossier COMPLET est à transmettre au collège jeudi 15 avril dernier délai.

Tout dossier parvenu après cette date ou incomplet ne pourra être étudié.

En raison de la situation sanitaire actuelle, les tests de sélection sportifs sont annulés.

Le recrutement des élèves se fera uniquement par le biais de ce dossier.

Il comportera les pièces suivantes :

- Ce dossier : merci de renseigner la fiche au verso avec le plus grand soin.
- Une lettre de motivation : celle-ci devra être rédigée avec le plus grand soin et en toute sincérité par l'élève. Elle montrera pourquoi il/elle souhaite intégrer la section sportive mais aussi ses centres d'intérêt, son état d'esprit ...
- L'avis du/des entraîneurs si l'élève pratique habituellement une activité sportive en club.
- L'avis de son professeur ou directeur d'école.

La pratique sportive : est encadrée par Mr Nicol, professeur d'EPS

Les élèves qui intègrent la section sportive bénéficient de 2h de volley, inscrites à l'emploi du temps et d'1h dispensée dans le cadre de l'UNSS (La cotisation d'inscription est prise en charge par l'établissement).

Les élèves s'engagent à participer aux compétitions (au moins 3) qui ont lieu le mercredi après-midi.

Les élèves souhaitant intégrer la section sportive ne doivent présenter aucune contre-indication à la pratique sportive. (Code du sport modifié par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 modernisant notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport).

Dans le cas contraire, l'élève sera radié de la section sportive. En cas de dérogation, l'élève devra réintégrer son collège de secteur.

L'entrée et le maintien en Section Sportive au Collège Jean ZAY sont conditionnés par l'assiduité aux entraînements sportifs et à l'investissement (efforts, volonté de progresser) dans ceux-ci.

La liste des élèves retenus sera établie lors de la commission d'étude des dossiers. Elle sera transmise à l'inspection académique pour affectation dans l'établissement, selon le nombre de places disponibles. La liste des élèves retenus par la commission ne peut pas être communiquée aux familles par le collège.

Renseignements concernant l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom du responsable légal :

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone :

Adresse mail :

Adresse de l'élève (si elle est différente de celle du responsable légal) :

.....

.....

Classe suivie en 2020-2021 :

Nom et adresse de l'école :

.....

.....

Nom du directeur/de la directrice :

N° de téléphone de l'école :

L'élève pratique-t-il le volley en Club ?

Oui

Non

Si oui, dans quel club (nom et adresse) :

.....

Nom de l'entraîneur :

L'élève pratique-t-il un sport en club autre que le Volley ?

Oui

Non

Si oui, dans quel club (nom et adresse) :

.....

Nom de l'entraîneur :

Les avis des entraîneurs et professeurs seront renseignés sur papier à entête, si possible.